



DES PARCS POUR TOUS

Aménagements à vocation multiples ou spécialisés?

Traditionnellement, les aménagements ou installations qu'on retrouve dans un parc étaient plutôt spécialisés, c'est-à-dire destinés à un usage spécifique ou restreint ou réservés à certains groupes de population. On pense par exemple aux terrains de balle et aux espaces de jeu pour enfants. La tendance est toutefois à des aménagements plus polyvalents, pour répondre à des besoins plus généraux, notamment en matière de pratique libre. La polyvalence des équipements permet aussi de réaliser des économies tout en augmentant leur utilité sociale.

LES AMÉNAGEMENTS À VOCATION MULTIPLE

Dans un contexte où les municipalités doivent répondre à une multiplicité de besoins, optimiser l'espace disponible, faire preuve d'efficacité afin d'accroître l'utilité et la valeur des parcs publics tout en diminuant les coûts d'aménagement, il convient d'orienter le développement des parcs en favorisant les aménagements polyvalents ou à vocation multiple. Ce faisant, les aménagements conviendront non seulement à un plus grand nombre d'usagers, mais l'exploitation des espaces pourra également être réalisée en toute saison.

Les espaces ouverts, sans équipement spécialisé, où les gens et les groupes peuvent faire une variété d'activités, constituent la base des aménagements à vocation multiple. D'autres aménagements, comme les sentiers, certains plateaux sportifs et les « terrains multisports » sont aussi reconnus pour leur polyvalence, notamment parce qu'ils sont fréquentés par diverses clientèles, pour une multitude d'usages et, parfois, tout au long de l'année.

Comme pour tout type d'aménagement, il importe d'avoir au préalable une bonne connaissance du site (fréquentation, heures d'affluence, utilisation en fonction des saisons, autres lieux de pratique à proximité, etc.) et des besoins des citoyens afin de favoriser un développement optimal de l'espace.

Il est important de planifier judicieusement la répartition des espaces dans un parc. Offrir des aménagements polyvalents ne veut pas dire qu'il faut éliminer les terrains spécialisés. Certains terrains de sport très spécialisés ou de compétition répondent à de réels besoins et sont effectivement très utilisés. On peut les convertir à l'occasion pour d'autres fins (rassemblements, événements, entraînement pour d'autres sports, activités de mise en forme, etc.) ou veiller à ce que, à l'intérieur même de leur spécialité, ils servent à plusieurs niveaux de pratique et à plusieurs groupes de population. (Voir plus loin *Les installations spécialisées.*)

Attention à la trop grande polyvalence d'un terrain ou d'un aménagement! Certains terrains ont une capacité d'accueil limitée et leur surutilisation, due à une multiplication des usages, peut avoir des répercussions très coûteuses. Aussi, contrairement à ce qu'on pourrait espérer, un espace qui se voudrait trop « multi » pourrait n'être pas aussi fréquenté qu'on le voudrait. À cet effet, on prendra garde de ne pas trop dénaturer les terrains sportifs (lignage des terrains, présence de divers ancrages, qualité des installations, etc.), ce qui aurait pour effet de rendre la pratique moins agréable pour les usagers réguliers. Sur le plan organisationnel, il peut être intéressant de porter une attention au partage des usages de façon à ce que l'aménagement permette et favorise des pratiques complémentaires (clientèles, horaires, etc.).

Aménagements à vocation multiples ou spécialisés?

Il est important de mentionner que, au-delà de l'aménagement, l'animation et la promotion des différents usages ou d'activités possibles à pratiquer dans le parc auront un impact sur sa fréquentation.

Le terrain sportif à vocation multiple

Le terrain sportif à vocation multiple permet d'offrir plusieurs possibilités dans un espace restreint. De prime abord, l'idée est simple : il suffit d'une surface permettant de pratiquer plusieurs sports ou jeux, entre autres des sports de ballon ou de balle, en toute sécurité.

L'exemple le plus fréquent est l'utilisation des terrains de soccer ou de football pour la pratique de l'Ultimate, du rugby, du hockey sur gazon et d'autres sports collectifs. Dans le même ordre d'idée, il est tout à fait approprié d'utiliser ponctuellement le champ d'un terrain de balle peu ou pas utilisé pour des activités de soccer ou les autres sports mentionnés ci-dessus.

Une utilisation mixte permet aussi d'intégrer de nouvelles pratiques dans les municipalités. Par exemple, au cours des dernières années, plusieurs municipalités ont mis à profit des plages horaires peu fréquentées afin d'offrir des activités de pickleball sur leurs courts de tennis. Considérant que la pratique de ce sport est très récente et principalement récréative, cette double utilisation de l'espace convient très bien. Si un jour la pratique de cette activité devenait plus importante ou se développait au niveau compétitif, la municipalité pourrait revoir la nécessité d'offrir un terrain spécialisé.

Le concept de vocation multiple peut même être développé pour utilisation à l'année. Par exemple, une surface multifonctionnelle qui sert principalement de patinoire et offre une grande diversité de pratiques en hiver (patinage, hockey, ringuette, ballon-balai, hockey-bottine, activités de carnaval, etc.) peut aussi servir à des activités estivales (basketball, tennis, planche à roulettes, jeux lignés, fêtes familiales, etc.). Il en va de même pour le sentier où l'on peut pratiquer des activités comme la marche, la course, le vélo et le patin à roues alignées durant les beaux jours et qui, s'il est entretenu à cet effet l'hiver, peut aussi permettre la raquette, le ski de fond, le patinage, la trottinette des neiges et d'autres activités hivernales.

Le terrain multisports

Le terrain multisports est un équipement, qui permet de pratiquer plusieurs sports à tour de rôle. Il est essentiellement constitué d'une surface de jeu stable (asphalte ou béton) et de panneaux de jeux proposant diverses activités aux extrémités du terrain (basketball, soccer, hockey, cible au mur, etc.).

Selon la demande, les besoins et la configuration des lieux, les gestionnaires de parc peuvent développer leur propre concept de terrain multisports, même si, au cours des dernières années, devant la popularité de ce genre d'aménagement, les fournisseurs d'équipements ont conçu divers modèles qu'ils proposent aux municipalités et aux écoles. Dans son sens le plus large, le terrain multisports peut d'ailleurs être une simple plaine de jeux gazonnée, soit un espace vert libre de tout équipement ou obstacle.

Parmi les avantages d'un tel équipement, notons qu'il peut être fréquenté par plusieurs types d'utilisateurs : les familles avec enfants, les élèves des écoles avoisinantes, certains clubs sportifs, les adolescents, les adultes, les aînés, etc.

Il importe toutefois de souligner que l'installation de ce type d'équipement doit correspondre à des besoins réels, s'inscrire en complémentarité d'autres infrastructures aux environs et s'intégrer dans l'environnement qui caractérise le parc, car l'investissement peut être important et ne convient pas nécessairement à tous les milieux.

L'analyse des besoins

- Comme l'aménagement d'un terrain multisports peut représenter un investissement important, il convient de faire une solide analyse des besoins avant d'élaborer un projet et d'aller en appel d'offres.
- Quels groupes de population constitueraient les utilisateurs? (Familles, établissements scolaires, clubs sportifs, enfants, adolescents, adultes, aînés, professionnels...)
- Quelle est l'offre actuelle d'équipements publics dans les environs pour pratiquer des sports? (Terrains spécialisés, aires de jeu, cours d'école, gymnases, arénas, etc.)
- Y a-t-il d'autres terrains multisports dans les environs?
- Quel type d'activités y aurait-il intérêt à privilégier sur un terrain multisports? (Sports et jeux, pratique libre, entraînement, etc.)
- Faudrait-il une toiture?
- Peut-on envisager une structure qui servirait à l'année, donc convertible en surface de glace pour l'hiver?
- Devrait-on prévoir un éclairage pour des activités après le coucher du soleil?
- Faudra-t-il des aménagements complémentaires? (Mobilier urbain, bâtiment de services, etc.)

Autres éléments à prendre en considération

Note. Les éléments qui suivent valent aussi pour l'aménagement de tous les terrains et équipements sportifs.

Conformité aux normes : Variable selon les sports pratiqués : *badminton, basketball, handball, soccer, volleyball...*

Emplacement : Pas trop près des habitations à cause du bruit et des cris que peut engendrer la pratique des activités. Grande accessibilité néanmoins, par voies sécuritaires et bien balisées. Services à proximité : au moins, eau potable et toilettes.

Accessoires : Penser à fournir des accessoires en « libre-service » (coffres communautaires ou armoires) pour favoriser davantage la pratique des sports proposés (balles, ballons, raquettes, etc.)

Intégration à l'environnement : Les terrains multisports se présentent souvent dans des couleurs vives et contrastées qui plaisent aux enfants, mais l'esthétique de la structure s'harmonisera-t-elle bien avec l'environnement naturel? Les conseils et recommandations d'un architecte paysagiste pourraient être utiles.

Garanties : Il est important de bien comprendre ce que couvrent les garanties et de prendre bonne note de la durée de ces garanties.

Entretien : Par le propriétaire ou par le fournisseur? Dans ce dernier cas, à quel prix?

LES INSTALLATIONS SPÉCIALISÉES

Les installations spécialisées sont des équipements ou des aménagements conçus pour la pratique d'activités précises, exercées librement ou dans le cadre d'une organisation, comme un club, une ligue ou une fédération disciplinaire. Elles peuvent s'adresser spécifiquement à un groupe, mais y gagnent en termes de service public si les niveaux de pratique sont multiples, de la pratique libre ou purement récréative jusqu'à la compétition au niveau élite. Voici un guide pour éclairer la prise de décision au moment de choisir telle ou telle installation pour un parc, ou en vue de convertir une installation spécialisée pour un autre usage.

Pour illustrer la définition ci-dessus, voici quelques exemples courants :

- Circuit ou appareils d'entraînement en plein air
- Court de tennis
- Jeux d'eau
- Mur d'escalade
- Parc de planche à roulettes (« skatepark »)
- Patinoire
- Piscine
- Piste de BMX
- Structures de jeu pour enfants
- Terrain de balle (baseball et softball)
- Terrain de basketball
- Terrain de football
- Terrain de jeu de palet (shuffleboard)
- Terrain de pétanque
- Terrain de soccer
- Terrain de volleyball

Lorsqu'on aborde ce type d'installations, il est important de savoir que chacune doit être conforme à des normes d'aménagement (marges de dégagement, dimensions, orientation du terrain, affichage, etc.) et est sujette à des pratiques d'entretien particulières : voir *Normes et guides pour l'aménagement d'aires de jeu et de terrains de sport dans les parcs*. On assure ainsi la sécurité des usagers et on favorise une pratique sportive agréable. Les règles de sécurité des fédérations sportives doivent aussi être respectées dans le cas où les terrains et équipements servent à une pratique compétitive.

Facteurs à prendre en considération

La décision d'offrir une installation spécialisée dans un parc exige une sérieuse analyse, qui devrait prendre en compte plusieurs facteurs. Car c'est souvent un investissement important qui engendrera aussi des coûts d'exploitation et d'entretien sur une longue période.

Le besoin :

L'installation doit bien sûr répondre à un besoin. Celui-ci s'exprime la plupart du temps par une demande (d'un groupe, d'un club, de citoyens), mais pas toujours. L'idée peut venir de l'administration, des élus ou même de sources extérieures, par exemple pour accueillir un événement comme un championnat, un tournoi ou les Jeux du Québec. Toute proposition devra cependant faire l'objet de consultations.

- Qui utilisera l'installation (groupes d'âge, familles, groupes communautaires, clubs ou associations sportives, etc.)?
- À quel(s) niveau(x) de pratique (pratique libre, initiation, développement ou entraînement, compétition, élite)?
- À quels moments de la journée?
- À quelle(s) saison(s)?
- Combien d'usagers potentiels?

L'effet de mode peut s'inviter dans l'analyse. Ce n'est cependant pas parce qu'une activité est dans l'air du temps qu'il faut lui fournir un cadre de pratique public. L'installation pourrait s'avérer désuète et être complètement désaffectée une fois l'effet de mode passé. De là l'importance de bien connaître la tendance sur plusieurs années (évolution de la participation), et de consulter au-delà du cercle restreint des initiés ou d'une clientèle particulière. À ce sujet, l'Observatoire québécois du loisir demeure une bonne ressource.

L'influence indue d'un groupe de pression peut aussi fausser la donne, mais viser un groupe social particulier, par exemple des adolescents qui aimeraient disposer d'un parc de planche à roulettes, peut s'inscrire parfaitement dans un objectif d'utilité sociale.

Type de parc :

Parc de voisinage, parc de secteur ou de quartier, parc municipal? La vocation d'un parc, de même que son rayon de desserte peuvent limiter ou favoriser l'opportunité d'offrir une installation spécialisée. Il importe ici de prendre en considération la taille de l'installation par rapport aux dimensions du parc et, dans les cas du parc de voisinage et du parc de quartier, les besoins particuliers de la population à proximité.

Voir *Typologie des parcs*.

Aménagements à vocation multiples ou spécialisés?

Présence d'autres installations similaires à proximité ou dans la région (incluant les installations en milieu scolaire) :

Même si une installation spécialisée peut répondre à un besoin bien identifié, il convient de se demander si une installation similaire n'est pas déjà offerte dans le milieu. Si ce n'est pas dans un autre parc public, c'est peut-être dans un établissement scolaire ou dans le réseau communautaire. Considérant qu'une certaine masse critique est parfois nécessaire pour assurer la « rentabilité » (sociale ou monétaire) de certains équipements spécialisés, ne serait-il pas préférable de conclure une entente avec les gestionnaires de cette installation pour en élargir l'accès?

L'offre d'installations spécialisées y gagne à être conçue en réseau et en complémentarité avec d'autres équipements ou aménagements publics.

La coopération intermunicipale est une avenue prometteuse, surtout en milieu rural où, souvent, les gestionnaires doivent, pour justifier l'investissement, jongler entre la volonté d'offrir des infrastructures spécialisées aux citoyens et l'absence de masse critique. Certaines municipalités font le choix de s'unir afin d'offrir une offre concertée d'équipements spécialisés.

Par exemple, des municipalités avoisinantes offriront des équipements de proximité à leurs citoyens (aire de jeu, aire de glissade hivernale, patinoire, chalet de services), mais s'uniront pour se partager des installations spécialisées (terrain de balle, terrain de soccer, jeux d'eau, sentier de randonnée et courts de tennis) à raison d'une ou deux installations chacune. Cette approche permet d'offrir aux citoyens davantage d'équipements spécialisés et de meilleure qualité tout en réduisant les coûts d'aménagement, d'exploitation et d'entretien de chacune des municipalités impliquées.

Voir *Les modèles de coopération intermunicipale au Québec*, Bulletin de l'Observatoire québécois du loisir, vol. 13, no 1, 2015

Intégration dans l'ensemble du parc :

Dans quelle mesure l'installation s'intégrera-t-elle dans l'ensemble du parc, en relation avec les autres équipements, l'environnement naturel et les usages prédominants du parc? À ce chapitre, les dimensions de l'installation sont capitales. Un grand terrain de sport dans un petit parc ne risque-t-il pas de dévaloriser l'utilité sociale du parc? L'aménagement d'un parc doit rester « aéré » : attention de ne pas le surcharger! L'esthétique compte aussi; on parle ici de proportions, d'harmonie avec l'environnement et même de couleurs.

Lieu de rechange :

La présence d'une installation spécialisée dans un parc peut en favoriser la fréquentation, l'animation et l'appropriation. Toutefois, il n'est pas obligatoire d'offrir tous les types d'installations dans un parc. Il existe de lieux de rechange qui pourraient accueillir une installation et qui permettraient, par le fait même, de préserver le caractère paisible et l'environnement naturel du parc. Dans certains cas, cette option devient très intéressante pour ne pas surcharger l'espace d'un parc ou pour implanter l'équipement dans un lieu plus approprié pour la clientèle ciblée. Il faut cependant bien connaître le milieu de rechange avant d'y aménager une nouvelle installation, surtout s'il s'agit d'un nouveau site; les coûts de préparation du terrain pourraient être importants : décontamination, sécurisation, remblayage, accès aux services publics, etc.

Période d'ouverture (quotidienne et saisonnière) :

Quand l'installation sera-t-elle ouverte? Le partage des plages horaires peut constituer un joli casse-tête. Dans un esprit de service public et un souci d'accessibilité, il convient de réserver des périodes à la pratique libre.

Aménagements à vocation multiples ou spécialisés?

Exigences techniques :

Outre les contraintes du terrain, les exigences techniques sont souvent fonction des niveaux de pratique et des règles des ligues ou des fédérations. Plus le niveau de compétition est élevé, plus les exigences d'aménagement seront importantes... et coûteuses. De là l'importance de bien prévoir les niveaux de pratique et l'envergure des activités qui se dérouleront dans l'installation.

Coûts :

Les coûts sont évidemment une préoccupation primordiale des gestionnaires et des autorités publiques. Ils incluent les coûts d'achat de l'équipement et de l'aménagement initial, mais aussi les coûts d'exploitation récurrents (entretien, programmation, surveillance, communication, éclairage, évaluation, etc.). Il importe d'avoir une perspective à long terme sur ce plan. On revient ici aux besoins et au risque de l'effet de mode (voir *Le besoin*).

Impact environnemental et développement durable :

L'impact environnemental commence avec le choix des matériaux composant les équipements, leur provenance et leurs procédés de fabrication. Il se poursuit avec les effets immédiats de l'installation dans le milieu (voisinage, flore et faune) et les effets de la fréquentation (va-et-vient, bruit, déchets, etc.). Il se mesure à long terme à l'usure ou à la désuétude, aux besoins d'entretien et de mise à niveau. De façon plus spécifique, il est important de mentionner que si l'on projette d'aménager une installation aux abords d'un plan d'eau ou d'un cours d'eau, il y aura peut-être lieu de faire des vérifications et, dans certains cas (notamment pour les jeux d'eau), d'obtenir des autorisations du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Changements climatiques.

Mode de gestion : Qui va gérer les installations? La municipalité, une corporation publique, un organisme sans but lucratif, un groupe privé? Chacun de ces modes de gestion a des avantages et des inconvénients, mais les gestionnaires d'un parc public ont une mission de service public. Des mécanismes de contrôle et des exigences de reddition de comptes s'imposent si ce n'est pas une administration publique qui gère l'installation directement.

Conversion ou multi-usage d'une installation spécialisée

Il convient de se demander si l'installation spécialisée aura un usage unique ou multiple, et si elle pourrait être convertie à d'autres fins le cas échéant. Cette orientation pourrait influencer certaines décisions quant à la construction ou à l'aménagement de l'installation. C'est pourquoi il importe de se questionner dès le départ sur l'utilisation souhaitée des terrains et des équipements spécialisés.